



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La santé à l'école

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Oise
Service de promotion de la santé en faveur des élèves

Tous les fiches et documents sont accessibles sur le site :

<http://www.ac-amiens.fr/dsden60/espace-pro/service-de-promotion-de-la-sante-en-faveur-des-eleves/>

Partie I : annuaire des fiches et documents

Réseaux coordonnés de santé	page 3
Coordonnées du service de Santé scolaire : DSDEN et CMS	page 4
Santé et scolarisation	page 5
Maladie et scolarisation	page 6
Handicap et scolarisation	page 7
Documents pratiques à l'usage des établissements	page 8
Guides utiles	page 9
Textes de référence	page 10

Partie II : guide thématique : quelles fiches utiliser ?

Responsabilités du directeur d'école	page 12
Projet d'accueil individualisé	page 13
Maladies contagieuses	page 14
Santé et classe de découverte avec hébergement	page 15
Santé et classe de découverte sans hébergement	page 16
Projet de saisine de la MDPH	page 17
Non-saisine de la MDPH par les responsables légaux	page 18
Troubles des apprentissages	page 19
Demande de dispense d'enseignement	page 20

Partie I

Annuaire des fiches et documents

Réseaux coordonnés de professionnels de santé pour l'enfant scolarisé

dits « *Réseaux coordonnés de santé* »

Annuaire des réseaux coordonnés de santé - Oise

Médecins référents auprès des IEN

R 1 - réseaux coordonnés dans l'Oise – fonctionnement

R 2 - réseaux coordonnés dans l'Oise – rôle de chaque acteur

Vadémécum académique des réseaux coordonnés de santé

service de promotion de la santé en faveur des élèves

Direction des services départementaux de l'Education nationale - Beauvais

téléphone : 03.44.06.45.88
télécopie : 03.44.45.37.15
mél : ce.sante-scol60@ac-amiens.fr

Infirmière conseillère technique : Yohanna Lefebvre
Adjointe de l'Infirmière conseillère technique :
Médecin conseiller technique : Eric Hédoïn
Médecin conseiller technique adjoint :
Secrétaires : Catherine Dubus
Delphine Lozet

Centres médico scolaires de réseau coordonné

Beauvais	tél : 03 44 48 14 41 fax : 03 44 48 01 90 sante-sco.beauvais@ac-amiens.fr	Karine Vercoutre
Breteil	tél : 03 44 80 90 54 centre.medico.scolaire.breteil@ac-amiens.fr	Karine Dersigny
Chantilly	tél : 03 44 57 79 22 cms-chantilly@orange.fr	Agnès Bonini-Noguès
Clermont	tél : 03 44 50 02 48 fax : 03 44 50 02 48 medico-scolaire.clermont@ac-amiens.fr	Christine Debernardi
Compiègne	tél : 03 44 40 34 10 fax : 03 44 40 25 92 cms60.compiègne@ac-amiens.fr	Maria Poix
Creil	tél : 03 44 55 87 67 fax : 03 44 55 87 69 santescolaire.creil@orange.fr	Sabrina Droesbeke
Crépy-en-Valois	tél : 03 44 87 16 91 fax : 03 44 59 09 66 cms.crepy@ac-amiens.fr	Audrey da Silva
Crèvecœur-le-Grand	tél : 03 44 46 97 11 poste 139 fax : 03 44 46 80 03 cms.crevecoeur@ac-amiens.fr	Carole Caron
Méru	tél : 03 44 52 34 21 cms.meru@ac-amiens.fr	Corinne Goossens
Noyon	tél : 03 44 09 75 93 cms.noyon@ac-amiens.fr	Nathalie Ameur
Pont-Sainte-Maxence	tél : 03 44 31 71 49 cms.pont@ac-amiens.fr	Marie-Noëlle Poisson

santé et scolarisation d'un enfant

- S 1.1 - santé et responsabilités du directeur
- S 1.2 - santé et responsabilités du chef d'établissement
- S 2.1 - santé et troubles des apprentissages : responsabilités du directeur
- S 2.2 - santé et troubles des apprentissages : responsabilités du chef d'établissement
- S 3.1.1 - vaccinations – enfants et jeunes nés avant le 01.01.2018
- S 3.1.2 - vaccinations – enfants et jeunes nés à compter du 01.01.2018
- S 3.2.1 - vaccinations – calendrier vaccinal– enfants nés avant le 01.01.2018
- S 3.2.2 - vaccinations – calendrier vaccinal – enfants nés à compter du 01.01.2018
- S 3.3 - vaccinations – procédure départementale en cas de non-respect de l'obligation vaccinale
- S 3.4 - vaccinations – stages de formation professionnelle
- S 3.5 - vaccinations – vaccins commercialisés
- S 3.6 - vaccinations – centres de vaccination gratuite
- S 4 - certificats médicaux en milieu scolaire
- S 5 - organisation des soins et des urgences
- S 6 - la prise de médicament en milieu scolaire
- S 7.1 - le projet d'accueil individualisé « santé »
- S 7.2 - PAI : mise en place pratique d'un protocole de soin
- S 7.3 - PAI : cas spécifique du diabète
- S 7.4 - trouble de la santé et classe de découverte
- S 8 - la pharmacie
- S 9 - école et secret médical
- S 10 - soins courants et règles d'hygiène
- S 11 - conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident
- S 12 - conduite à tenir – traumatisme crânien
- S 13 - cross scolaire : santé et organisation
- S 14.1 - santé et règlement intérieur en EPLE
- S 14.2 - organisation des urgences en EPLE
- S 14.3 - évacuation sanitaire d'un élève
- S 15 - EPS et certificat médical
- S 16 - refus de soins d'urgence en milieu scolaire
- S 17 - santé et voyage de classe
- S 18.1 - panier repas en EPLE – le lieu de consommation
- S 18.2 - panier repas en EPLE – arbre de procédure
- S 19 - pollution et scolarisation

maladie aigüe et scolarisation d'un enfant

- M 1.1 - maladie aigüe "commune"
- M 1.2 - retour de maladie et scolarisation
- M 2.1 - maladies contagieuses et scolarisation d'un enfant
- M 2.2 - maladies entraînant une éviction scolaire : arrêté du 03 mai 1989
- M 3 - la méningite
- M 4 - les poux
- M 5 - la gale
- M 6 - la tuberculose
- M 7 - *supprimée*
- M 8 - les puces
- M 9 - les punaises de lit
- M10 - les chenilles processionnaires

handicap et parcours de scolarisation d'un enfant

- H 1- principes de base
- H 2 - compétence sur le parcours scolaire
- H 3 - tableau de compétence MDPH ou Education nationale
- H 4 - moyens de compensation de la MDPH en milieu scolaire ordinaire
- H 5 - les différentes modalités de scolarisation dans l'Education nationale
- H 6 - les lieux de scolarisation hors Education nationale
- H 7 - le projet individualisé : PPS ou PAP
- H 8 - le projet personnalisé de scolarisation
- H 9.1 - le projet d'accompagnement personnalisé
- H 9.2 - démarche pratique pour un projet d'accompagnement personnalisé
- H 10 - *le projet d'accueil individualisé « aménagement de l'emploi du temps »* **abrogée**
- H 11.1 - aménagements des examens et concours de l'Education nationale
- H 11.2 - aménagement des examens et concours – mise en œuvre pratique
- H 11.3 - aménagement des examens et concours – à quel médecin transmettre la demande
- H 12 - le délai de 4 mois
- H 13.1 - les moyens de compensation : principes préliminaires
- H 13.2 - l'accompagnement humain : principes de base
- H 13.3 - le matériel pédagogique adapté : principes de base
- H 13.4 - le transport individuel
- H 14 - la dispense de matière

Documents pratiques

P 1 -	fiche médicale individuelle	<i>à remplir par les responsables légaux en début d'année et/ou en cas de changement</i>
P 2 -	prise de médicament ponctuelle sur le temps scolaire	<i>à remplir par les responsables légaux</i>
P 3 -	intervention d'un professionnel de santé libéral sur le temps scolaire	
P 4.1 -	saisie de la MDPH – courrier de l'école aux parents	<i>document Word</i>
P 4.2 -	saisie de la MDPH – courrier de l'EPLE aux parents	<i>document Word</i>
P 4.3 -	délai de 4 mois – courrier de l'école à l'IA DASEN	<i>document Word</i>
P 4.4 -	délai de 4 mois – courrier de l'EPLE à l'IA DASEN	<i>document Word</i>
P 4.5 -	délai de 4 mois – fiche administrative	<i>document Word</i>
P 5.1 -	Projet d'accueil individualisé standard – 1 ^{er} degré	<i>document Word</i>
P 5.2 -	Projet d'accueil individualisé standard – 2 nd degré	<i>document Word</i>
P 5.3 -	renouvellement de PAI – courrier de l'école	<i>document Word</i>
P 5.4 -	renouvellement de PAI – courrier de l'EPLE	<i>document Word</i>
P 5.5 -	renouvellement de PAI – avis des parents	<i>document Word</i>
P 6 -	commande de médicaments – EPLE	<i>document Word</i>
P 7.1 -	dispense d'enseignement – courrier de demande	<i>document Word</i>
P 7.2 -	dispense d'enseignement – fiche administrative	<i>document Word</i>
P 8 -	certificat médical type pour EPS	<i>document Word</i>
P 9 -	saisie du réseau coordonné de santé	<i>document Word</i>
P 10.1 -	gale – questions réponses – ARS.EN	
P 10.2 -	gale – avis aux parents – ARS.EN	
P 11 -	fiche sanitaire de liaison – cerfa 10008*02	
P 12.1 -	défaut de vaccinations - courrier de l'école aux parents - enfant ou jeune né avant le 01.01.2018	<i>document Word</i>
P 12.2 -	défaut de vaccinations - courrier de l'école aux parents - enfant ou jeune né après le 01.01.2018	<i>document Word</i>
P 12.3 -	défaut de vaccinations - courrier de l'école à l'IA-DASEN	<i>document Word</i>
P 13 -	PAP – projet d'accompagnement personnalisé – document académique Amiens	
P 14.1 -	sortie pour raison de santé – décharge d'une école	<i>document Word</i>
P 14.2 -	sortie pour raison de santé – décharge d'un EPLE	<i>document Word</i>
P 15 -	coordonnées téléphoniques des services sanitaires	<i>document Word</i>

Guides utiles

- Difficultés et troubles des apprentissages chez l'enfant à partir de 5 ans – Société de pédiatrie – 2009
- Quand la malvoyance s'installe – INPES – 2008
- Scolarisation des enfants autistes – Eduscol - 2009
- Scolarisation des enfants déficients auditifs – Eduscol - 2009
- Scolarisation des enfants déficients moteurs – Eduscol - 2001
- Scolarisation des enfants déficients visuels – Eduscol - 2004
- Scolarisation des élèves handicapés – Eduscol - 2008
- Scolarisation des élèves handicapés – MEN – 2011
- Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ?- MEN - 2014

Textes de référence

Ne sont présents sur le site de la DSDEN de l'Oise que quelques documents. En revanche, toutes les fiches indiquent les textes réglementaires de référence qui peuvent être consultés sur divers sites officiels, notamment www.legifrance.gouv.fr et www.education.gouv.fr

- Circulaire 2003-135 : enfants atteints d'un trouble de la santé
- Arrêté du 03/05/1989 maladies contagieuses
- BOEN HS 1 du 06/01/2000 protocole d'organisation des soins et des urgences en EPLE
- Travaux réglementés - circulaire n° 11 du 23.10.2013
- Travaux réglementés - décret 2013-914
- Travaux réglementés - décret 2013-915
- Travaux réglementés - vadémécum - académie d'Amiens – septembre 2015
- PAP – circulaire académique - 2015

Partie II

guide thématique

quelles fiches utiliser dans quelles situations

Responsabilités du directeur d'école

S 1.1 - santé et responsabilités du directeur

S 2.1 - santé et troubles des apprentissages : responsabilités du directeur

quelles fiches utiliser dans le cadre du Projet d'accueil individualisé ?

Le PAI est le document « contractuel » qui permet l'accueil dans de bonnes conditions d'un élève présentant une maladie chronique. Il prévoit notamment la délivrance des médicaments qui sont nécessaires et le protocole à suivre en cas de situation de crise. Il est réalisé à la demande de la famille ou sur proposition de l'école.

- S 7.1 - le projet d'accueil individualisé « santé »
- S 7.2 - PAI : mise en place pratique d'un protocole de soin
- S 7.3 - PAI : cas spécifique du diabète
- S 7.4 - trouble de la santé et classe de découverte
- S 8 - la pharmacie

quelles fiches consulter en cas de maladies contagieuses ?

pour toute maladie

- M 1 - maladie aigüe "commune"
- M 2.1 - maladies contagieuses et scolarisation d'un enfant
- M 2.2 - maladies entraînant une éviction scolaire : arrêté du 03 mai 1989

mais aussi :

pour la gale

- M 5 - la gale
- P 10.1 gale – questions réponses – ARS.EN
- P 10.2 gale – avis aux parents – ARS.EN

pour une méningite

- M 3 - la méningite

pour les poux

- M 4 - les poux

pour la gale

- M 5 - la gale

pour la tuberculose

- M 6 - la tuberculose

pour une hépatite A

- M 7 - l'hépatite A
- P 14 avis aux parents et à la communauté scolaire

quelles fiches utiliser pour préparer une classe de découverte avec hébergement ?

- S 7.1 - le projet d'accueil individualisé « santé »
- S 7.2 - PAI : mise en place pratique d'un protocole de soin
- S 7.3 - PAI : cas spécifique du diabète
- S 7.4 - trouble de la santé et classe de découverte
- S 8 - la pharmacie
- S 16 - refus de soins d'urgence en milieu scolaire
- S 17 - santé et voyage de classe

- P 11 - fiche sanitaire de liaison – cerfa 10008*02
- P 12 - coordonnées téléphoniques des services sanitaires

document Word

quelles fiches utiliser pour préparer une classe de découverte sans hébergement ?

- S 7.1 - le projet d'accueil individualisé « santé »
- S 7.2 - PAI : mise en place pratique d'un protocole de soin
- S 7.3 - PAI : cas spécifique du diabète
- S 7.4 - trouble de la santé et classe de découverte
- S 8 - la pharmacie
- S 16 - refus de soins d'urgence en milieu scolaire
- S 17 - santé et voyage de classe

Note : La fiche sanitaire de liaison n'est pas requise pour un déplacement sur la journée

quelles fiches utiliser dans le cadre d'un projet de saisine de la MDPH ?

Pour certains élèves présentant des troubles des apprentissages, les seules mesures pédagogiques ne suffisent pas à leur réussite scolaire ; il faut envisager d'autres moyens de compensation, octroyés par la MDPH.

- H 4 - moyens de compensation de la MDPH en milieu scolaire ordinaire
- H 5 - les différentes modalités de scolarisation dans l'Education nationale
- H 6 - les lieux de scolarisation hors Education nationale
- H 7 - le projet individualisé : PPS ou PAP
- H 8 - le projet personnalisé de scolarisation
- H 13.1 - les moyens de compensation : principes préliminaires
- H 13.2 - l'accompagnement humain : principes de base
- H 13.3 - le matériel pédagogique adapté : principes de base
- H 13.4 - le transport individuel

quelles fiches utiliser en cas de non-saisine de la MDPH par les parents?

A la suite d'une équipe éducative, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut proposer par écrit aux responsables légaux d'un élève de saisir la MDPH pour demander la mise en place d'un PPS. Si la saisine n'est pas réalisée dans un délai de 4 mois, le directeur d'école ou le chef d'établissement alerte l'Inspecteur d'académie – DASEN afin que celui-ci se mette en contact avec la MDPH qui engagera le dialogue avec la famille

H 7 - le projet individualisé : PPS ou PAP

H 12 - le délai de 4 mois

P 4.1 saisie de la MDPH – courrier de l'école aux parents *document Word*

P 4.2 saisie de la MDPH – courrier de l'EPL aux parents *document Word*

P 4.3 délai de 4 mois – courrier de l'école à l'IA DASEN *document Word*

P 4.4 délai de 4 mois – courrier de l'EPL à l'IA DASEN *document Word*

P 4.5 délai de 4 mois – fiche administrative *document Word*

quelles fiches utiliser dans le cadre d'un trouble des apprentissages ?

La prise en compte de leurs troubles des apprentissages est un enjeu important de la réussite de certains élèves. La mise en œuvre d'un projet personnalisé (PPS ou PAP) représente pour eux un outil fondamental. A terme, la mise en place d'un tel projet leur permettra également d'obtenir les moyens de compensation auxquels ils peuvent prétendre aux examens.

H 7 - le projet individualisé : PPS ou PAP

H 8 - le projet personnalisé de scolarisation

H 9 - le projet d'accompagnement personnalisé

P 13 - PAP : formulaire académique

quelles fiches utiliser dans le cadre d'une demande de dispense d'enseignement ?

Certains élèves en situation de handicap se retrouvent en difficultés malgré la mise en place d'un PPS. Pour eux, il peut se justifier de demander une dispense de l'enseignement d'une matière auprès du Recteur d'académie. Il faut néanmoins être vigilant à ne pas supprimer un enseignement qui sera obligatoirement évalué dans le cadre des examens, avec ou sans aménagements possibles. De même, on veillera particulièrement à ne demander la suppression que de matières en lien direct avec les difficultés rencontrées.

H 14 - la dispense de matière

P 7.1 dispense d'enseignement – courrier de demande

document PDF

P 7.2 dispense d'enseignement – fiche administrative

document Word

Note : on pourra consulter également les fiches concernant les aménagements d'examen :

H 11.1 - aménagements des examens et concours de l'Education nationale

H 11.2 - aménagement des examens et concours – mise en œuvre pratique